

NOTICE TELESERVICES : Déclarer l'IRCDC

Sommaire

Sommaire.....	1
Objet de la notice	2
A qui s'adresse cette notice ?	2
Pré-requis.....	2
Le guide pas à pas pour saisir et transmettre une déclaration IRCDC.....	3
1. Se connecter sur http://www.impots.nc	3
2. Accéder à l'espace fiscal	4
3. Accéder au service « Déclaration IRCDC »	6
4. Sélectionner le contexte associé aux revenus perçus.....	7
5. Saisir les données de la déclaration	8
6. Transmettre une déclaration IRCDC.....	9
Gestion des brouillons pour une saisie ultérieure	11
1. Afficher la liste des brouillons	11
2. Modifier une déclaration IRCDC en brouillon	12
3. Transmettre une déclaration IRCDC en brouillon	12
4. Supprimer une déclaration IRCDC en brouillon.....	12
5. Notification par mail quand la déclaration est en brouillon	12
Autre notices	12

Objet de la notice

Cette notice explique comment déclarer en ligne une déclaration pour l'Impôt sur le Revenu des Créances Dépôts et Cautionnements (IRCDC).

A qui s'adresse cette notice ?

Cette notice s'adresse principalement aux personnes établissant les déclarations IRCDC pour leur compte ou celui de sociétés.

Pré-requis

Avant de pouvoir utiliser ce service, vous devez :

1- disposer d'un compte personnel

voir la notice « 1- Créer mon compte personnel » pour plus d'informations.

2- être abonné au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne »

voir la notice « 2- S'abonner au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne » »

Si la déclaration concerne un tiers (par exemple dans le cadre de votre société ou d'une société tierce) :

3- disposer d'une délégation pour le compte d'une entreprise avec le service « Déclaration IRCDC » activé

voir la notice « 5- Effectuer des démarches fiscales en ligne pour un tiers ».

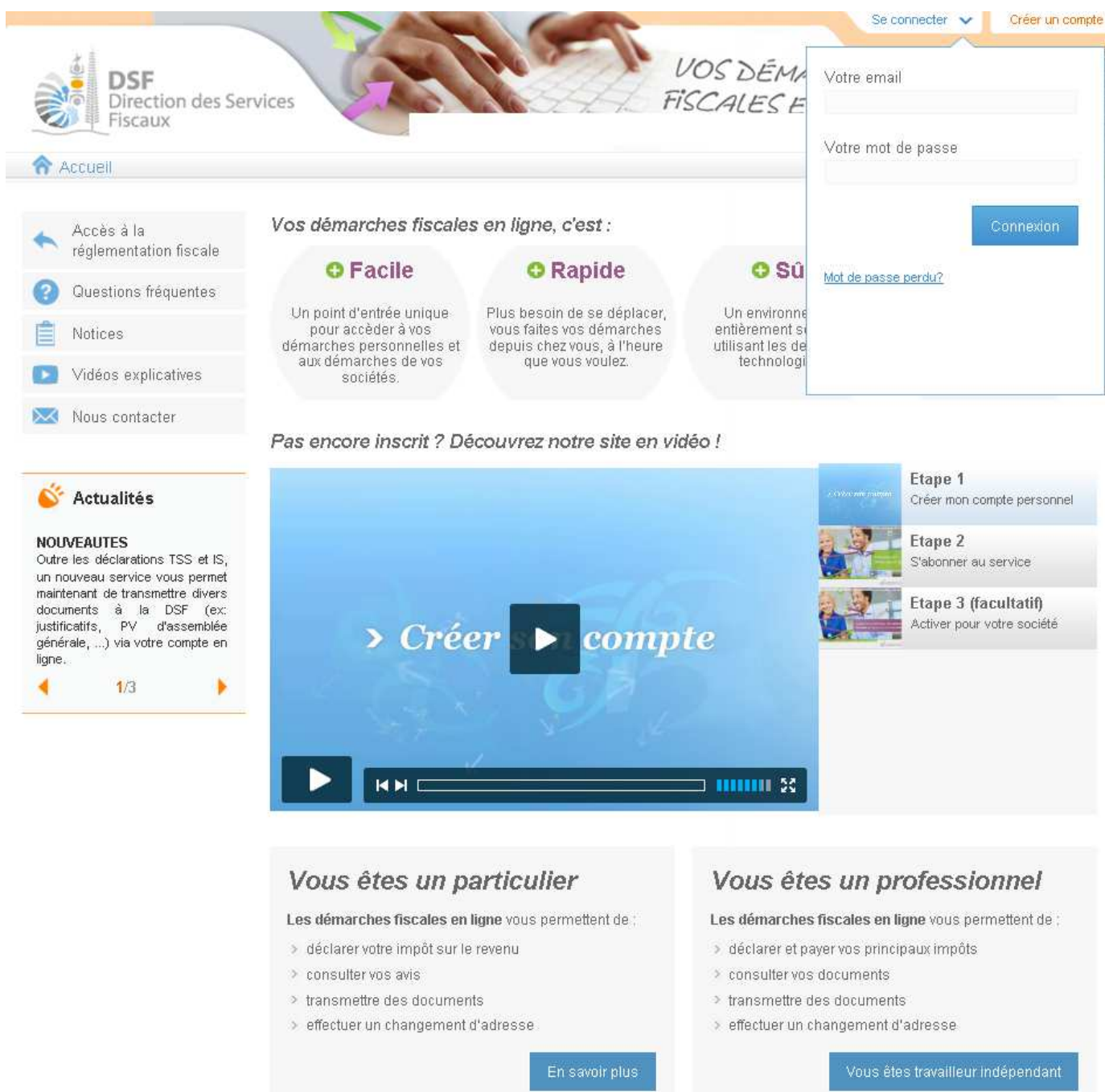
Si la déclaration concerne votre compte personnel :

4- vérifier que le service « Déclaration IRCDC » est bien activé pour votre utilisateur dans « Gérer les délégations ».

Le guide pas à pas pour saisir et transmettre une déclaration IRCDC

1. Se connecter sur <http://www.impots.nc>

- Saisir le nom d'utilisateur ainsi que le mot de passe que vous avez défini lors de la création de votre compte (notice « Créer mon compte personnel »)



The screenshot shows the DSF website interface. At the top right, there are links for "Se connecter" and "Créer un compte". A login form is overlaid on the right side, containing fields for "Votre email" and "Votre mot de passe", a "Connexion" button, and a link for "Mot de passe perdu?".

The main content area features a navigation menu on the left with options like "Accès à la réglementation fiscale", "Questions fréquentes", "Notices", "Vidéos explicatives", and "Nous contacter". The central section is titled "Vos démarches fiscales en ligne, c'est :" and lists three benefits: "Facile", "Rapide", and "Sûr".

Below this, there is a video player with the title "Pas encore inscrit ? Découvrez notre site en vidéo !" and a prominent "Créer un compte" button. To the right of the video, there is a three-step process: "Etape 1: Créer mon compte personnel", "Etape 2: S'abonner au service", and "Etape 3 (facultatif): Activer pour votre société".


At the bottom, there are two columns: "Vous êtes un particulier" and "Vous êtes un professionnel", each listing the services available through the online portal and a "En savoir plus" button.

- Cliquer sur le bouton « Connectez-vous »

2. Accéder à l'espace fiscal

La page suivante est affichée :



 **Brèves**

NOUVEAUTES

En avril, vous pourrez déclarer en ligne votre TSS, votre bordereau avis de versement IS, puis effectuer leur paiement en ligne. Vous pourrez aussi télétransmettre des documents.

Bienvenue sur votre espace fiscal personnel

A partir de cet espace sécurisé, vous avez la possibilité d'effectuer des démarches fiscales en ligne.

Vous pouvez effectuer des démarches fiscales pour votre compte personnel mais également pour le compte d'un tiers.

 **Démarches personnelles**

Accéder aux démarches fiscales disponibles pour votre compte personnel.

[» Effectuer vos démarches](#)

 **Démarches pour un tiers**

Accéder aux démarches d'une entreprise ou d'un tiers qui vous a autorisé à le faire.

- [» Effectuer des démarches](#)
- [» Adhérer pour un tiers](#)
- [» Délégations avancées](#)
- [» Synthèse des démarches](#)

► Cliquer sur le bouton vert « Effectuer vos démarches » ou le bouton violet « Effectuer des démarches »

Si vous avez cliqué dans le bloc violet à l'étape précédente, la page de recherche de tiers est affichée :



DSF Direction des Services Fiscaux

VOS DÉMARCHES FISCALES EN LIGNE

Contact Aide en ligne

M DUPOND Théophile

Voir mon profil Déconnexion

Accueil Démarches personnelles Démarches pour un tiers

Accueil Démarches tiers

Recherche

Rechercher un dossier par RID ou par Nom / Raison sociale pour effectuer une démarche

RID Nom / Raison Sociale Mois de clôture

RID	Nom / Raison sociale	Mois clôture	Date d'ajout	Administrateur	Action
9999999	SARL SOCIETE X	Septembre	12/03/2013	Principal	Voir
9999990	SARL SOCIETE XX	Décembre	12/03/2013	Principal	Voir

Affichage de 1 à 2 sur 2


Nombre d'éléments par page

Note :

- si vous avez une délégation pour un seul tiers, le dossier de ce tiers sera directement affiché sans passer par l'écran de recherche.

➤ Cliquer sur l'action « Voir » du dossier pour lequel vous souhaitez faire une déclaration.

Le dossier du tiers est affiché :



DSF Direction des Services Fiscaux

VOS DÉMARCHES FISCALES EN LIGNE

M DUPOND Théophile

Accueil Démarches personnelles Démarches pour un tiers

Accueil Démarches tiers SOCIETE X

SARL SOCIETE X (9999999)

Accéder aux différentes démarches pour ce tiers en sélectionnant un élément du menu à gauche.

Liste des échéances

- Date limite : 14/04/2015. Dépôt et paiement attendus pour DECLARATION IRCDC, période du 31/12/2014 au 31/12/2014. Cliquez [ici](#) pour déclarer.
- Date limite : 14/04/2016. Dépôt et paiement attendus pour DECLARATION IRCDC, période du 31/12/2015 au 31/12/2015. Cliquez [ici](#) pour déclarer.
- Date limite : 31/03/2017. Paiement attendu pour DECLARATION IRCDC, période du 26/01/2016 au 26/01/2016.
- Date limite : 31/03/2018. Paiement attendu pour DECLARATION IRCDC, période du 31/12/2017 au 31/12/2017.

[Déclarer](#)
 Déclaration IRCDC

[Consulter](#)
 Courriels
 Documents
 Synthèse des impositions

[Services](#)
 Nous contacter

[Gérer](#)
 Gérer les délégations


3. Accéder au service « Déclaration IRCDC »

➤ Dans le bloc « Déclarer », cliquer sur le lien « Déclaration IRCDC » :

Notes :

- il est aussi possible de cliquer sur le lien « Cliquer ici pour déclarer » d'une échéance échue ou à venir de la liste.
- les échéances échues sont affichées en rouge et les échéances à venir sont affichées en jaune ou en bleu.

La page suivante est affichée :



The screenshot shows the DSF website interface for filing an IRCDC declaration. At the top, there is a navigation bar with the DSF logo and the text "DSF Direction des Services Fiscaux". To the right, the user's name "M DUPOND Théophile" is displayed. Below the navigation bar, there are two main buttons: "Déclarations personnelles" (highlighted in green) and "Déclarations pour un tiers" (highlighted in purple). The breadcrumb trail reads: Accueil > Déclarations tiers > SOCIETE X > Déclaration IRCDC > Saisir une nouvelle déclaration. The main heading is "SARL SOCIETE X (9999999)". Below this, there are two progress indicators: "Etape 1/2" (highlighted in purple) and "Etape 2/2". The section is titled "Saisir une nouvelle déclaration" and "Déclaration IRCDC". There are two required fields: "Contexte de la créance*" (a dropdown menu) and "Date de l'échéance*" (a date input field). Below these is a "Commentaire" section with a large text area. At the bottom, there are three buttons: "Etape suivante" (highlighted in purple), "Enregistrer le brouillon et y revenir plus tard", and "Annuler".

Note :

Le fonctionnement est le même si la déclaration IRCDC concerne votre espace personnel à la différence que les pages sont affichées en vert.

4. Sélectionner le contexte associé aux revenus perçus

L'IRCDC est dû par le seul fait, sous réserve du (1), soit du paiement des intérêts de quelques manières qu'il soit effectué, soit de leur inscription au débit ou au crédit d'un compte, dès lors que le créancier a son domicile ou sa résidence habituelle en Nouvelle-Calédonie ou y possède un établissement industriel ou commercial dont dépend la créance, le dépôt ou le cautionnement.

(1) : Par exception, le fait générateur de l'IRCDC est repoussé :

- au dénouement du contrat pour les produits attachés aux bons ou contrats de capitalisation ainsi qu'aux placements de même nature (ex : contrat d'assurance-vie) art. 560.1 du CI).
- à la date de paiement effectif des intérêts en cas de capitalisation des intérêts d'un prix de vente de fonds de commerce (art. 560 du CI).

Saisir ici :

- le contexte
- et la date du fait générateur

Puis cliquer sur le bouton Etape suivante

5. Saisir les données de la déclaration

Sur cette deuxième étape, saisir :

- les conventions et créances à l'origine des revenus perçus
- puis saisir les revenus relatifs à chacune de ces conventions ou créances.



M DUPOND Théoophile

DSF
Direction des Services
Fiscaux

VOS DÉMARCHES
FISCALES EN LIGNE

Accueil Démarches personnelles Démarches pour un tiers

Accueil Démarches tiers SOCIETE X Déclaration IRCDC Saisir une nouvelle déclaration

SARL SOCIETE X (9999999)

Etape 1/2 **Etape 2/2**

Saisir une nouvelle déclaration

Déclaration IRCDC

Identification des conventions et créances

+ Ajouter une convention

N° de convention	Nature du revenu	Date de la convention	Durée du crédit en années	Montant global du crédit	Inscription hypothécaire	Nantissement de fonds de commerce	Actions
							Voir Modifier Suppr

Détail des revenus perçus par les créanciers

+ Ajouter un revenu

Nom et prénom ou raison sociale	Numéro de convention	Montant de l'échéance	Montant des intérêts	Taux IRCDC (%)	Montant IRCDC	Taux CCS (%)	Montant CCS	Total à payer (IRCDC + CCS)	Actions
									Voir Modifier Suppr

Etape précédente Transmettre Enregistrer le brouillon et y revenir plus tard

Après avoir saisi le formulaire, cliquer sur « Transmettre » pour transmettre la déclaration ou cliquer sur « Enregistrer le brouillon et y revenir plus tard » (cf. « *Gestion des brouillons pour une saisie ultérieure* » page 11)

Note :

Le fonctionnement est le même si la déclaration IRCDC concerne votre espace personnel à la différence que les pages sont affichées en vert.

6. Transmettre une déclaration IRCDC

C'est à l'issue de cette transmission que votre déclaration est considérée comme déposée et envoyée à la direction des services fiscaux.

La transmission est définitive, il ne sera plus possible d'apporter de modification en ligne.

Après avoir saisi les données de la déclaration, il est possible de faire la transmission immédiatement.

➤ Cliquer sur le bouton « Transmettre » en bas de page (cf. page précédente)

Une demande de confirmation est affichée :

SARL SOCIETE X (9999999)

Transmettre une déclaration

Vous êtes sur le point de transmettre la déclaration IRCDC concernant l'échéance du 16/07/2018 .
Une fois transmis, ces documents ne seront plus modifiables.

Confirmez-vous cette opération ?

Valider

Annuler

➤ Cliquer sur le bouton « Valider »

L'accusé de réception est affiché :

SARL SOCIETE X (9999999)

✔ La déclaration a été transmise avec succès.

⚠ Si vous souhaitez payer votre impôt en ligne, cliquez sur le bouton "Payer" ci-dessous. Dans le cas contraire, merci d'imprimer l'accusé de réception de votre transmission et de le joindre à votre paiement.

Accusé de réception **842686433629**

Télécharger

Objet : Déclaration IRCDC pour la période du 16/07/2018 au 16/07/2018

Déclaration créée le 23/07/2018 par M DUPOND Théophile
Déclaration modifiée le 23/07/2018 par M DUPOND Théophile
Déclaration envoyée le 23/07/2018 par M DUPOND Théophile (TEST1)

Retour

Retour à la synthèse des échéances

Payer

Note :

- il est possible d'enregistrer la déclaration en « brouillon » et de faire une transmission plus tard.
cf. « Gestion des brouillons pour une saisie ultérieure » page 11 .

- la déclaration peut être préparée par une personne par exemple un expert-comptable, (le document est alors en brouillon), puis transmis à l'administration par une autre personne par exemple le représentant légal de la société.
L'ensemble des intervenants reçoit une notification par email confirmant la prise en compte du dépôt.


- il est possible de faire le paiement dès que la transmission a été faite en cliquant sur le bouton « Payer ».
cf. la notice « Payer un impôt ».

- il est conseillé d'enregistrer l'accusé de réception et de l'archiver.

La déclaration est maintenant définitivement transmise et consultable dans la rubrique « Consulter > Documents » :

 **Déclarer**
Déclaration IRCDC

 **Consulter**
Courriels (2)
Documents
Synthèse des impositions

 **Services**
Nous contacter

 **Gérer**
Gérer les délégations

Accueil Démarches tiers SOCIETE X Documents Liste des documents

SARL SOCIETE X (9999999)

Filtres

Impôts

Exercice

Description

Auteur

Rechercher

Liste des documents

Impôt	Exercice	Description	Date	Auteur	Action
IRCDC	2018	Déclaration IRCDC	23/07/2018	M DUPOND Théophile	Voir Annexes

Affichage de 1 à 2 sur 2

Nombre d'éléments par page

Une seule page trouvée

Gestion des brouillons pour une saisie ultérieure

La modification d'une déclaration et sa suppression sont possibles tant que la déclaration n'a pas été transmise.

Dès que les modifications sur le brouillon sont terminées, il faut alors transmettre la déclaration. Tant que cette déclaration en brouillon n'est pas transmise (cf. partie « *Transmettre une déclaration IRCDC* page9 »), l'administration considérera que vous êtes défaillant pour votre obligation de déclaration de l'IRDC.

Note :

- le brouillon est sauvegardé dans un espace confidentiel. Il n'est visible qu'aux personnes disposant d'une délégation du service « Déclaration IRCDC » pour ce contribuable. En conséquence, l'administration ne peut en aucun cas accéder à ce document, ni même savoir si un tel document existe.
- lorsqu'un brouillon n'a pas été transmis, une notification par email pour non dépôt sera envoyée 15 jours avant la date limite de dépôt et la veille de la date limite de dépôt.

1. Afficher la liste des brouillons

- Dans le menu de gauche, cliquer sur « Déclaration IRCDC (1) »

La déclaration en brouillon est affichée avec un rappel de l'exercice concerné, la date d'enregistrement du brouillon ainsi que l'auteur du brouillon :



Accueil Démarches tiers SOCIETE X Déclaration IRCDC Liste des déclarations IRCDC en brouillon

SARL SOCIETE X (9999999)

Liste des déclarations IRCDC en brouillon

Pour transmettre une déclaration lorsqu'elle est complète, il faut cliquer sur l'icône "Trans."

Les déclarations déjà transmises sont consultables en cliquant sur "Consulter > Documents" dans la barre de gauche.

Description	Date d'échéance	Date	Auteur	Actions
IRDCDC	16/07/2018	23/07/2018	M DUPOND Théophile	Voir Modif. Suppr. Trans.

+ Saisir une nouvelle déclaration

Au survol de la ligne du tableau, une info bulle affiche en bas à droite de la page le nom de l'auteur de la déclaration avec la date et heure de création, ainsi que l'auteur de la dernière modification avec la date et heure de dernière modification :

Créé par : M DUPOND Théophile, le 22/03/2013 13:47
Modifié par : M DUPOND Théophile, le 22/03/2013 13:47

2. Modifier une déclaration IRCDC en brouillon

Il est possible de modifier toutes les données d'une déclaration en brouillon.

- Sur la page « Liste des déclarations en brouillon », cliquer sur le pictogramme « Modifier » 

La déclaration renseignée est affichée et il est possible de faire des modifications.

- Cliquer sur le bouton « Enregistrer le brouillon et y revenir plus tard » pour sauvegarder les modifications ou cliquer sur « Transmettre » pour transmettre la déclaration.


3. Transmettre une déclaration IRCDC en brouillon

- Sur la page « Liste des déclarations en brouillon », cliquer sur le pictogramme « Transmettre » 

Une demande de confirmation est affichée.

- Cliquer sur le bouton « Transmettre » en bas de page.

4. Supprimer une déclaration IRCDC en brouillon

- Sur la page « Liste des déclarations en brouillon », cliquer sur le pictogramme « Supprimer »  de l'élément à supprimer.

Une demande de confirmation est affichée.

- Cliquer sur le bouton « Supprimer » en bas de page.

5. Notification par mail quand la déclaration est en brouillon

Lorsqu'un brouillon n'a pas été transmis, une notification par email pour non dépôt sera envoyée 15 jours avant la date limite de dépôt et la veille de la date limite de dépôt.

Cet email de notification est envoyé à l'ensemble des utilisateurs qui ont accès au service « Déclaration IRCDC » pour ce dossier.

Autre notices

Il existe plusieurs notices pour vous guider comme par exemple :

- Créer mon compte personnel
- S'abonner au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne »
- Activer les démarches fiscales en ligne pour votre société
- Gérer mon compte personnel
- Effectuer une démarche fiscale en ligne pour un tiers
- Déléguer des services

Toutes ces notices sont disponibles dans la rubrique « Notices » disponible dans le menu de gauche sur : <http://www.impots.nc>